

Profil de poste Conseiller.e Haut-Niveau et Haute-Performance – Suivi socioprofessionnel et projet de vie	
Fiche descriptive	Catégorie : Encadrement supérieur A A + Corps : corps propres du ministère des sports Poste vacant : Oui Poste ouvert aux titulaires et contractuels Date de prise de poste souhaitée : 1 octobre 2023
Localisation	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) Hauts-de-France à Wattignies 11, rue de l'Yser - 59139 WATTIGNIES
Contexte et missions de l'Agence Nationale du Sport	<p> L'Agence nationale du sport est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui est constitué de l'Etat (ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique. </p> <p> L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs en matière de développement de la pratique sportive en France et la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024. </p> <p> Plus particulièrement, le Pôle Haute Performance a pour mission : </p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques ; ✓ d'accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques ; ✓ produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives. <p> Conformément au projet Ambition Bleue, sur le plan territorial, cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement des cellules de performance autour de 5 axes, dans une logique de guichet unique ouvert à l'ensemble des sportifs des projets de performance fédéraux (PPF) : </p>

	<p>1/ l'optimisation de la performance et suivi médical ; 2/ le suivi socioprofessionnel ; 3/ l'accompagnement paralympique ; 4/ l'analyse de la performance ; 5/ montée en compétence de l'encadrement</p> <p>Une prise en charge prioritaire et sur-mesure sera effectuée auprès des athlètes et entraîneurs identifiés dans le Cercle Haute Performance et les Cellules de Performance</p>
Contexte et missions du CREPS Hauts-de-France	<p>Le CREPS (centre de ressources, d'expertise et de performance sportive) Hauts-de-France à Wattignies est un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il est régi par le décret n° 2016-152 du 11 février 2016 relatif aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportive. Il dispose d'une autonomie juridique et financière.</p> <p>Placé sous la tutelle de l'Etat, le CREPS est propriété de la Région Hauts-de-France ; il exerce au nom de l'Etat les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la formation et la préparation des sportifs figurant sur les listes ministérielles, en liaison avec les fédérations sportives ; • la déclinaison territoriale de la stratégie de l'ANS sur le sport de haut niveau ; • la participation au réseau national du sport de haut niveau ; • la mise en œuvre des formations initiales et continues dans les domaines des activités physiques ou sportives, et dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation populaire, conformément aux objectifs nationaux et en lien avec le schéma régional des formations de la Région. <p>Il peut également exercer au nom de la Région des missions d'accueil et d'accompagnement des sportifs régionaux, de promotion en faveur du sport au service de la santé et du sport pour tous, de développement d'activités en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, de formation aux métiers du sport et de l'animation en réponse aux besoins locaux.</p> <p>Le CREPS Hauts-de-France est doté d'un budget de 7,1 M€ pour l'année 2020 et emploie 88 agents. Il accueille chaque année près de 150 sportifs de haut niveau permanents sur 7 disciplines, et forme près de 1300 apprenants. Il gère un CFA des métiers du sport et de l'animation.</p>
Périmètre d'intervention	<p>Les acteurs des projets de performance fédéraux (PPF) de la Région Hauts-de-France : les sportifs et les sportives, les partenaires d'entraînement, les entraîneurs, les directions techniques nationales, les établissements scolaires, staffs, partenaires privés et publics, le mouvement sportif, ...</p>
Description de l'emploi et missions	<p>Le conseiller/la conseillère « suivi socioprofessionnel et projet de vie » est placé.e sous l'autorité du Directeur Général de l'établissement.</p>

	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du Responsable Régional à la Haute Performance des Hauts-de-France (RRHP) et du Département de la Performance Sportive du CREPS, l'agent a pour missions principales, au titre du suivi socio-professionnel, de garantir la déclinaison territoriale de la stratégie de l'Agence Nationale du Sport.</p> <p>Dans ce cadre, il/elle assure le soutien et le conseil aux sportifs du Territoire dans leur projet, par un accompagnement à 360° (analyse des besoins, réponses à apporter en lien avec les différents conseillers haut niveau et haute performance etc.).</p> <p><u>Ses actions majeures viseront :</u></p> <p>La caractérisation, la priorisation et l'instruction des dispositifs d'accompagnement socioprofessionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer un accompagnement individualisé pour les sportives et les sportifs de haut-niveau (SHN) répondant à leurs problématiques ; ✓ Coordonner l'action avec les responsables de la cellule socioprofessionnelle des fédérations ; ✓ Favoriser la mise en œuvre des politiques sportives de l'ANS au sein des territoires ; ✓ Veiller à la communication et à la promotion de l'offre « Suivi Socio-professionnel » ainsi qu'à la valorisation des sportives et des sportifs de haut niveau du CREPS et du Territoire, en lien avec le chargé de communication. <p>L'accompagnement de l'insertion professionnelle et de la reconnaissance des compétences des sportives et des sportifs de haut-niveau, et leur reconversion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formaliser des partenariats et mutualiser les moyens avec les collectivités territoriales ; ✓ Mettre en place et suivre des dispositifs d'aménagement de l'emploi SHN (CIP, CAE) ; ✓ Développer un réseau d'employeurs sur l'apprentissage et l'emploi des SHN ; ✓ Assurer le lien DRAJES-CREPS sur les sujets liés au sport professionnel de même qu'avec le réseau Grand INSEP. <p>L'accompagnement des parcours de formation et la cartographie des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier l'offre de formations aménagées ou aménageables ; ✓ Répondre aux demandes du mouvement sportif du Territoire et le cas échéant les initier (fédérations, ligues, sportifs) sur les sujets relatifs au suivi socio-professionnel ; ✓ Animer et accompagner le réseau d'établissements scolaires et universitaires pour optimiser le parcours des SHN ; ✓ Être force de proposition autour des innovations possibles en matière d'aménagements scolaire dans le pré et post baccalauréat ; ✓ Contribuer à la mise en place des dispositifs
--	--

	<p>d'aménagement spécifiques pour les SHN et suivre leur application ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner des sportifs dans la cadre de Parcoursup ; ✓ Mettre en place des formations en vue de développer des compétences nouvelles dans l'environnement global des sportifs (communication digitale, média training, technologies connectée etc.) ; ✓ Assurer la primo-information des athlètes et de leurs familles. <p>Permettre la diffusion d'actions de sensibilisation et de prévention en lien avec les politiques ministérielles, prioritairement aux sportifs les plus jeunes au sein des parcours de performances fédéraux.</p>
<p style="text-align: center;">Liaisons externes/internes</p>	<p>Relations internes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Direction de l'établissement ; -Responsable Régional à la Haute Performance ; -Responsables et entraîneurs des structures accueillies (Pôles, centres de formation professionnels...); -Sportifs inscrits dans l'établissement ; -Divers départements et services de l'établissement. <p>Relations externes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sportifs et sportives de Haut-Niveau et Sportifs et sportives professionnels (Iles) du Territoire ; -Réseau des Conseillers Territoriaux à la Haute Performance du Suivi Socio-professionnel ; -Partenaires du Réseau Grand INSEP ; -Acteurs de la Haute Performance et du suivi socio-professionnel des Fédérations sportives reconnues de haut niveau ; -Partenaires institutionnels (DRAJES, rectorat, collectivités territoriales, mouvement sportif...); -Etablissements scolaires et universitaires ; -Familles.
<p style="text-align: center;">Des compétences liées à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation du sport en France ; -Gestion de projet, connaissance de l'écosystème éducatif et universitaire ; -Connaissance du sport de haut niveau ; -Qualités relationnelles et aptitude au dialogue ; -Sens du travail en équipe et en réseau ; -Esprit d'initiative et autonomie ; -Savoir analyser un contexte, une problématique, une complexité ; -Savoir communiquer et rendre compte ; -Esprit d'innovation ; -Grande disponibilité ; -Autonomie et sens des responsabilités ; -Organisation ; -Réactivité ; -Sens de l'engagement.

Modalités et conditions particulières	-Horaires atypiques ; -Déplacements et astreintes.
Candidature et contact	<p>La/le candidat(e) produira une lettre de motivation et un CV. Les candidatures devront être accompagnées d'un document de 2 pages maximum décrivant les compétences développées en matière d'expertise sur le champ du sport de haut niveau et de la haute performance, à travers deux expériences de terrain pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.</p> <p>L'ensemble des éléments de candidature devront être transmis sous forme numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Monsieur le Directeur du CREPS des Hauts-de-France Wattignies : direction@creps-wattignies.sports.gouv.fr - avec copie au service RH du CREPS : grh@creps-wattignies.sports.gouv.fr recrutements@creps-wattignies.sports.gouv.fr <p>Ainsi qu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ds.2a@sports.gouv.fr - agence-hp@agencedusport.fr - DRH-SD2D@sg.social.gouv.fr <p>Les candidatures uniquement déposées sur la Place de l'Emploi Public ne seront pas étudiées</p>